

1.—Compteurs d'électricité et de gaz en usage, années terminées le 31 mars 1944-1953

Année	Compteurs d'électricité	Compteurs de gaz				Total
		Gaz industriel	Gaz naturel	Gaz acétylène	Gaz de pétrole	
1944.....	2, 268, 500	540, 240	201, 522	4	1, 392	743, 158
1945.....	2, 348, 150	552, 411	208, 046	4	1, 529	761, 990
1946.....	2, 459, 672	550, 949	215, 330	4	1, 651	767, 934
1947.....	2, 647, 040	560, 046	225, 952	4	1, 725	787, 727
1948.....	2, 746, 685	587, 629	217, 068	3	1, 046	805, 746
1949.....	2, 972, 725	600, 923	227, 393	3	4, 006	832, 325
1950.....	3, 188, 013	606, 395	239, 448	4	3, 841	849, 668
1951 ¹	3, 405, 432	610, 096	252, 468	5	33	862, 602
1952 ¹	3, 590, 422	609, 262	263, 130	5	68	872, 465
1953 ¹	3, 779, 739	599, 140	277, 248	5	1, 270	877, 663

¹ Y compris Terre-Neuve.

La loi de l'exportation de l'électricité et des fluides a été mise en vigueur en 1907. En vertu de ses dispositions, l'énergie électrique et les fluides, liquides ou gazeux, ne peuvent être exportés sans permis. Les exportations totales d'énergie électrique durant l'année terminée le 31 mars 1953 s'établissent à 2,463,059,301 kilowatts-heure. Il s'est fait également une faible exportation de gaz naturel et d'huile brute.

Section 4.—Brevets d'invention, droits d'auteur et marques de commerce*

Les brevets d'invention sont assujétis aux dispositions de la loi de 1935 sur les brevets (chap. 203, S.R.C. 1952). Les demandes de protection à ce sujet doivent être adressées au commissaire des brevets, Ottawa.

2.—Demandes, attributions, etc., de brevets d'invention, années terminées le 31 mars 1948-1953

Détail	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Brevets d'invention demandés.....	16, 585	12, 751	13, 172	14, 324	15, 448	16, 405
Brevets attribués.....	7, 175	7, 959	8, 513	8, 461	9, 516	9, 700
Attribués à des Canadiens.....	580	570	655	627	708	742
Caveats accordés.....	313	326	356	391	253	243
Cessions de brevets.....	13, 656	13, 325	12, 811	11, 437	11, 621	12, 525
Honoraires encaissés, net.....	\$ 631, 929	625, 451	636, 772	661, 069	728, 241	756, 714

Le nombre de brevets canadiens accordés a augmenté assez régulièrement d'une année à l'autre, à compter du début du siècle (4,522) jusqu'à 1923, alors qu'il toucha son maximum de 12,542. Depuis 10 ans, il est demeuré entre 6,500 et 10,000. Sur les 9,700 brevets accordés en 1952-1953, 6,966 ou 72 p. 100 l'ont été à des résidents des États-Unis, 742 à des résidents du Canada et 1,095 à des résidents du Royaume-Uni ou d'autres pays du Commonwealth. Les résidents de la France en ont obtenu 226, ceux de la Suisse 144, ceux des Pays-Bas, 219, ceux d'autres pays, 308.

Des reproductions imprimées des brevets accordés depuis le 1^{er} janvier 1949 peuvent être obtenues à prix modique. La *Gazette du Bureau des brevets* donne un résumé de chaque brevet.

* Le commissaire des brevets, M. J. W. T. Michel, a revu la matière concernant les brevets d'invention et les droits d'auteur, tandis que le registraire des marques de commerce, M. J. P. McCaffrey, secrétariat d'État, Ottawa, a révisé celle concernant les marques de commerce.